

ARRÊTÉ N° 20-00005 /MINESUP DU 20 AOUT 2020

portant nomination d'un Coordonnateur de l'Annexe de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II à Ebolowa.

LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi n°2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
 Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
 Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret n°2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
 Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}.- Monsieur **AKONO ONGBA Sedena**, Maître de Conférences, Matricule **735 608-I**, précédemment en service à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Coordonnateur de l'Annexe de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II à Ebolowa, en remplacement de Monsieur AKONO ATANGANE Eustache, relevé de ses fonctions.

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le _____

**LE MINISTRE D'ÉTAT,
 MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,**

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
007811 - 20 AOU 2020
PRIME MINISTER'S OFFICE



Jacques FAME NDONGO